CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DU MANGANESE
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 4
(SECTEUR DE KOUROULA, CERCLE DE KOLOKANI, RÉGION DE KOULIKORO)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL** », représentée par Monsieur **Mamadou COULIBALY**, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL**.

L'**État** et la société **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Kouroula,** Cercle de **Kolokani,** Région de **Koulikoro,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

b) Toutes notifications à l'État peuvent valablement être faites à la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) à l'adresse ci-dessous :

Direction Nationale de la Géologie et des Mines B.P. 223 Route de Sotuba
Tél : 20 21.78.81/20 21.78.82/20 21.78.88. Fax : 20 21.79.32
E-mail: dngm@afribone.net.ml
Site Web: www.dngm.net
Bamako, République du Mali.

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à l'autre.

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 08 SEP. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

MINISTÈRE DES MINES, DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU
République du Mali
Un Peuple Un But Une Foi
LE MINISTRE

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ SAMAGOLD-RESSOURCES-SARL

LE GÉRANT

SAMA GOLD SARL
Tel 92 92 92 13
65 89 11 12
Hamdallaye ACI 2000
Exploration Minières

Mamadou COULIBALY

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de ***Kouroula***

Point A : Intersection du parallèle 13°46'12''N et du méridien 08°21'20'' W

Du point A au point B suivant le parallèle 13°46'12''N

Point B : Intersection du parallèle 13°46'12''N et du méridien 08°07'24'' W

Du point B au point C suivant le méridien 08°07'24'' W

Point C : Intersection du parallèle 13°26'19''N et du méridien 08°07'24'' W

Du point C au point D suivant le parallèle 13°26'19''N

Point D : Intersection du parallèle 13°26'19''N et du méridien 08°14'07'' W

Du point D au point E suivant le méridien 08°14'07'' W

Point E : Intersection du parallèle 13°39'59''N et du méridien 08°14'07'' W

Du point E au point F suivant le parallèle 13°39'59''N

Point F : Intersection du parallèle 13°39'59''N et du méridien 08°21'20'' W

Du point F au point A suivant le méridien 08°21'20'' W

Superficie : 588 Kkm²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KOLOKANI AU 1/200 000

Secteur de Kouroula

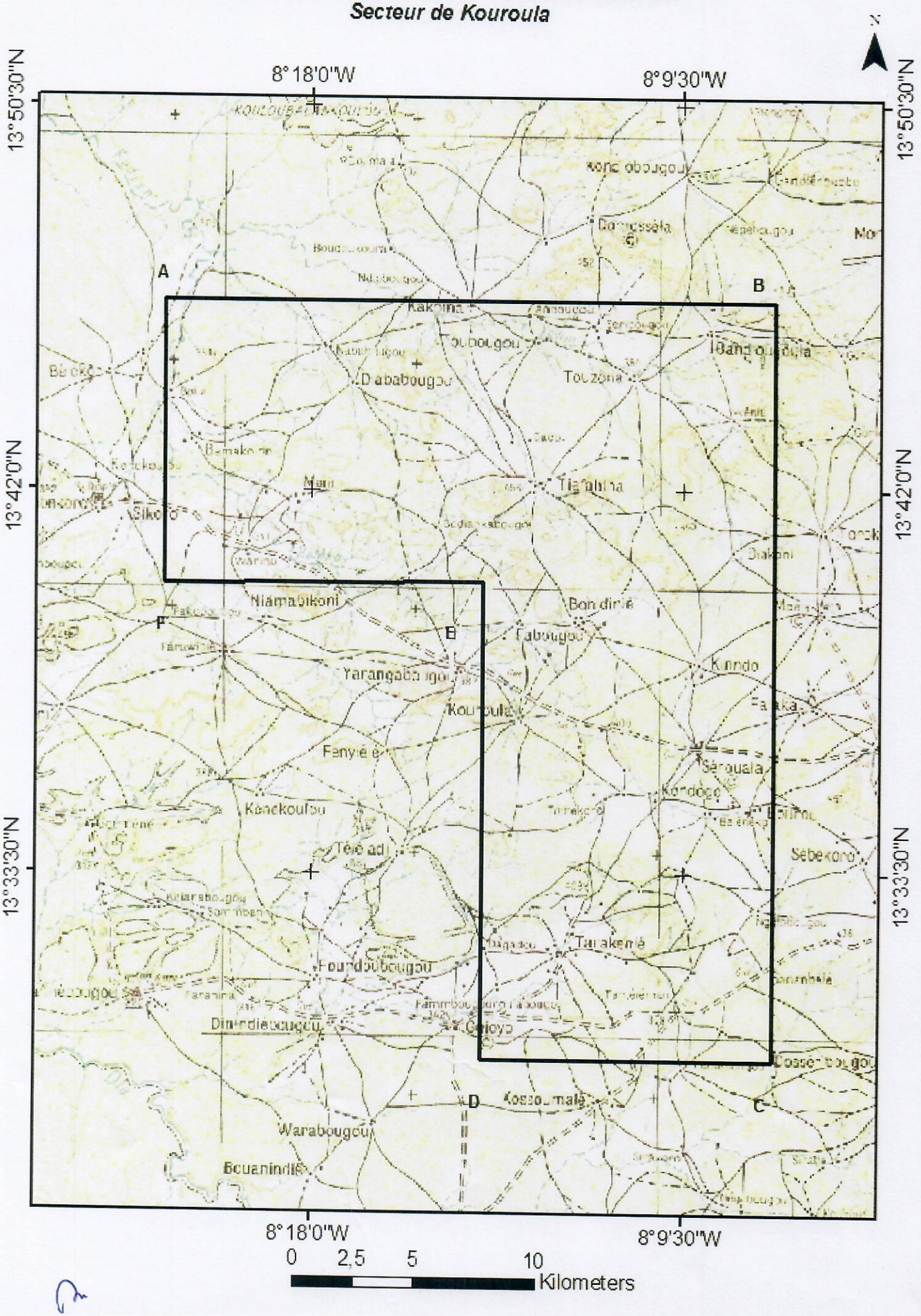

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE KOUROULA

A. PROGRAMME PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année:

- Compilation des travaux antérieurs du périmètre ;
- Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport;
- Cartographie détaillée sur cibles à l'échelle 1/10 000 avec 100 échantillons à prélever ;
- Puits de fouille pour 1000 m linaires avec prélèvement de 500 échantillons ;
- Travaux de tranchées pour 1000 m linaires avec prélèvement de 500 échantillons ;
- Analyse pour le manganèse des 1100 échantillons prélevés.

Deuxième année :

- Complément de tranchées de 500 mètres linéaires avec prélèvement de 250 échantillons ;
- Géophysique au sol (polarisation provoquée en des besoins) sur cibles environ 3 km² ;
- Sondage RAB pour 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons ;
- Sondage RC pour 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons ;
- Analyse pour le manganèse des 1250 échantillons prélevés ;
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

Troisième année :

- Sondage RC pour 500 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 250 échantillons ;
- Sondage Carottant : 1000 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- Analyse pour le manganèse des 750 échantillons prélevés ;
- Evaluation des ressources ;
- Tests métallurgiques ;
- Etude de préfaisabilité ;
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.

B. COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Première année	
Désignations	**Montant**
Personnel/Administration	10.000.000 F CFA
Logistiques (Matériels roulants, Matériels de prospection et de campement)	20.000.000 F CFA
Carburant et lubrifiant 5 000 litres	4.000.000 F CFA
Compilation des travaux antérieurs du périmètre	1.000.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	3.000.000 F CFA
Cartographie détaillée sur cibles à l'échelle 1/10 000 avec 100 échantillons à prélever	4.000.000 F CFA
Puits de fouille pour 1000 m linaires avec prélèvement de 500 échantillons	5.000.000 F CFA
Travaux de tranchées pour 1000 m linaires avec prélèvement de 500 échantillons	5.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour le manganèse des 1100 échantillons prélevés	6.600.000 F CFA
Total première année	**58.600.000 F CFA**

Deuxième année	
Désignations	**Montant**
Personnel/Administration	11.000.000 F CFA
Logistiques (Matériels roulants, Matériels de prospection et de campement)	20.000.000 F CFA
Carburant et lubrifiant 8 000 litres	6.400.000 F CFA
Complément de tranchées de 500 mètres linéaires avec prélèvement de 250 échantillons	5.000.000 F CFA
Géophysique au sol (polarisation provoquée en des besoins) sur cibles environ 3 km²	10.000.000 F CFA
Sondage RAB pour 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons	20.000.000 F CFA
Sondage RC pour 1000 mètres linéaires avec prélèvement de 500 échantillons	25.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour le manganèse des 1250 échantillons prélevés	7.500.000 F CFA
Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2.000.000 F CFA
Total deuxième année	**106.900.000 F CFA**

Troisième année	
Désignations	**Montant**
Personnel/Administration	12.000.000 F CFA
Logistiques (Matériels roulants, Matériels de prospection et de campement)	20.000.000 F CFA
Carburant et lubrifiant 9 000 litres	7.200.000 F CFA
Sondage RC pour 500 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 250 échantillons	12.500.000 F CFA
Sondage Carottant : 1000 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 500 échantillons	35.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour le manganèse des 750 échantillons prélevés	4.500.000 F CFA
Evaluation des ressources	5.000.000 F CFA
Tests métallurgiques	5.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	5.000.000 F CFA
Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social	2.000.000 F CFA
Total troisième année	**108.200.000 F CFA**
Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	**273.700.000 F CFA**